

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230455

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Bessé sur Bray, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation : 30 mars 2023
 Date d'affichage : 30 mars 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires, M. DUPIN Christian, Mme BRUNEAU Annick, membres suppléants.

Étaient excusés :

Nombre de conseillers : 42
 En exercice : 42
 Présents : 30
 Votants : 37

M. CHERON Michel
 DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
 M. FOUCAULT Yves
 M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à CHABILLANT Jean-Luc
 M. JAMOIS Xavier
 M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à VADÉ Prosper
 M. MARIAS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques
 M. MORIN Sébastien
 M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe
 M. PARIS Hubert
 Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à GUIBERT Aris
 Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à FLAMENT Dominique
 Mme JUMERT Annie remplacée par sa suppléante BRUNEAU Annick
 Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à PLUT Jean-Claude

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET : MAISONNETTES DU LAC MODIFICATION DE TARIF

Monsieur le Président propose de modifier les tarifs relatifs à la consommation de chauffage comme suit :

Consommation chauffage :

	Tarifs depuis 2022		Proposition de tarifs 2023	
	HT	TTC (TVA 20%)	HT	TTC (TVA 20%)
1 KWh	0,21 €	0,25 €	0,42 €	0,50 €
A la nuitée (24 KWh)	5,00 €	6,00 €	10,00 €	12,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les tarifs applicables à la consommation de chauffage, tels que proposés ci-dessus, pour toutes les locations réservées à compter de ce jour.

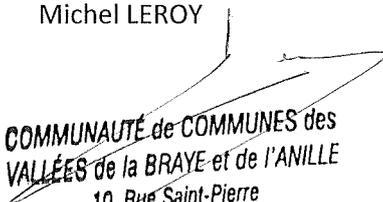
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** les tarifs applicables à la consommation de chauffage, tels que proposés ci-dessus, pour toutes les locations réservées à compter de ce jour.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 12 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS